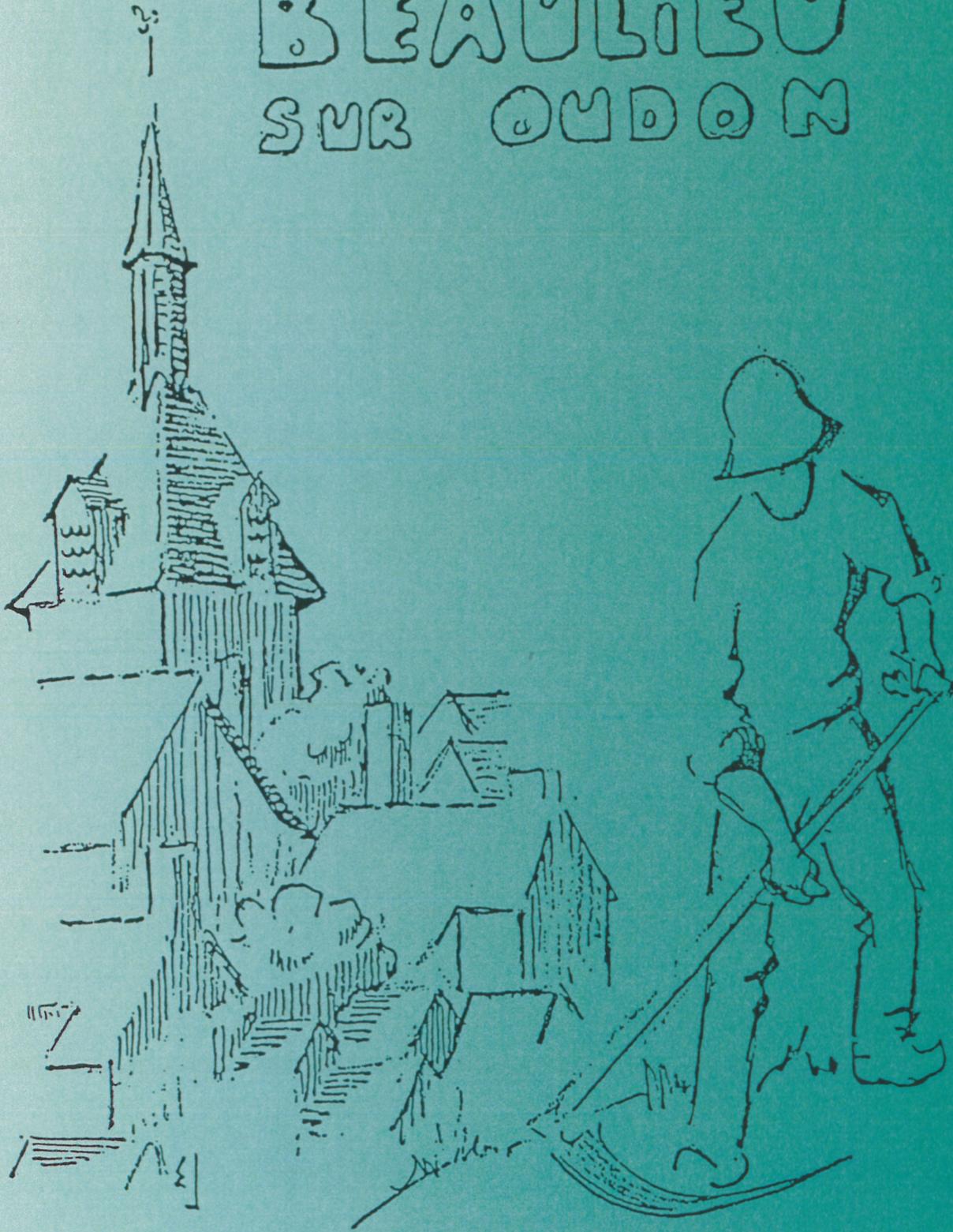


LA TROMPETTE

JOURNAL D'INFORMATIONS COMMUNALES DE

BEAULIEU

SUR OUDON



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 2
ETAT CIVIL	Page 3
MEMO - INFOS MAIRIE	Pages 4 et 5
SEANCES DE CONSEIL	Pages 6 à 8
TARIFS, SUBVENTIONS	Page 9
PAVILLON LOCATIF	Pages 10 et 11
RENOVATION MAIRIE	Pages 12 et 13
LES INVESTISSEMENTS 98	Page 14
ORDURES MENAGERES	Page 15
COLLECTE SELECTIVE	Page 16 et 17
RECENSEMENT	Page 18 et 19
FLEURISSEMENT	Page 20
TELETHON	Page 21
ASSOCIATIONS	Page 22 à 24
BEAULIEU AUTREFOIS	Page 25



LE MOT DU MAIRE

Je suis heureux avec l'ensemble du Conseil Municipal de vous présenter cette nouvelle édition du bulletin.

Avant que ne commence votre lecture je me fais l'interprète de l'équipe municipale élue et personnel, pour vous souhaiter tous nos meilleurs voeux de bonheur, santé et prospérité pour la dernière année de ce millénaire.

Ce siècle fut ponctué par des périodes de graves crises qui ont laissé dans la mémoire de chacun des souvenirs malheureux. Ce qui aura été le plus marquant aux yeux de chacun c'est bien sûr le progrès accompli dans de multiples domaines ; ce progrès si vertigineux qu'il nous fait quelque fois peur, mais toujours censé être réalisé pour nous rendre la vie plus agréable.

A sa mesure, la commune de Beaulieu aura aussi connue son progrès , et de nombreux chantiers sont en projets pour 1999. Nous envisageons d'acquérir la pièce d'eau de Mr et Mme BOUGEARD et de procéder à la rénovation de la Mairie.

Nos actions futures devront plus que jamais s'inscrire dans une volonté d'embellir, de protéger notre patrimoine et de nous affirmer solidaires et responsables dans le domaine économique et social.

Ceci est l'affaire de chacun et nous comptons sur vous pour continuer à apporter votre contribution.

A ce titre, je remercie toutes les associations et personnes qui participent au développement de notre commune.

Joseph Rocher

SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Janvier :

Le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition de travaux de voirie pour 1998. A savoir l'Impasse des Rosiers et le Chemin de la Rabellière. Total 88.000,00 F TTC et CHARGE Monsieur Le Maire d'inscrire ce dossier à la D.G.E.

Dans la salle des fêtes le parquet a été réparé, le dessous est en très bon état. La facture s'élève à 4.353,66 F TTC.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications de statuts du DISTRICT qui visent à élargir leur compétences dans certains domaines dans la mesure où ces actions revêtent un intérêt intercommunal.

Séance du 12 Février :

Les Conseils d'Administration des Centres régionaux de la Propriété Forestière seront renouvelés en 1999 et Mr de ROINCE Charles-Eric est désigné comme membre du Conseil Municipal pour la constitution de cette commission.

Ensuite le Conseil VOTE et reconduit les mêmes taux pour les 4 Taxes pour 1998 comme suit :

* Taxe d'habitation	15.95 %
* Taxe sur le foncier bâti	23.39%
* Taxe sur le foncier non bâti	38.20 %
* Taxe Professionnelle	12%

Séance du 30 Mars :

Le Conseil Municipal VOTE le compte administratif 1997 qui laisse apparaître un résultat de clôture cumulé de 860 157,66 F en section de fonctionnement et un déficit d'investissement de -310 727,65 F en investissement.

Il est ensuite procédé à l'affectation des résultats comme suit : 472 306.81 F sont affecté à l'investissement pour couvrir le besoin de financement et les restes à réaliser. Le solde disponible de 287 850,85 F est non affecté dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal VOTE ensuite le Budget Primitif 1998 qui est équilibré dans les deux sections à hauteur de 2 013 764,53 francs en fonctionnement et 1 753 696,38 F en investissement.

Le Compte administratif 1997 du Budget Annexe Assainissement laisse apparaître un excédent d'exploitation de 12 149,32 F et un déficit d'investissement de 1 648,29 F. Le solde antérieur disponible de 8 855,36 F est non affecté dans l'immédiat. Il est donc procédé au vote du Budget Primitif 1998 , équilibré deans

les 2 sections et qui s'élève à 25 855,36 F en section d'exploitation et à 17 574,67 F en section d'investissement.

Pour la construction du pavillon locatif, le Conseil Municipal DECIDE de mettre en concurrence les Maîtres d'œuvre et Cabinet d'Architecture suivants : Mr BARRE Daniel, Mr CHAUDET, Mr HACQUES et Mr SORIN.

Séance du 26 Mai :

Monsieur Le Maire rend compte du résultat d'appel d'offre de marché de maîtrise d'œuvre à passer pour la construction du pavillon locatif. Au vu des résultats le marché est attribué à Mr SORIN pour un taux de rémunération de 8 %/

Pour le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs c'est l'entreprise BESNIER de Laval qui est retenue.

Séance du 16 Juillet :

La facture de la réfection de l'église s'élève à 28 971,88 F TTC.

Le Conseil DONNE son ACCORD pour que le grenier de l'appartement de Mr VINSONNEAU soit transformé en chambre. Il y a donc lieu de modifier la porte en fenêtre et d'installer un convecteur. ces frais seront pris en charge par la commune.

Voici les nouveaux tarifs de la cantine scolaire :

Enfant : 16.3 Adultes : 25.5 et Personnes âgées : 32.6

Séance du 15 septembre :

Concernant le logement locatif le Conseil DECIDE des points suivants :

* Le montant du chèque caution est fixé à 300,00 F

* La publication pour l'appel d'offre du marché négocié paraîtra dans le Ouest-France et le Courrier de la Mayenne

Le Conseil Municipal APPROUVE le dossier d'appel d'offres.

Le chemin du Chardron est à inscrire au programme de voirie 1999 puisque Mr et Mme MONTECOT y ont leur résidence principale.

Séance du 2 Octobre :

Monsieur Le Maire PRESENTE un projet pour la construction d'un Abribus. Coût estimatif de Mr BARRE 33 695,64 F TTC. Le Conseil DONNE son ACCORD.

L'avant-projet sommaire de rénovation de la Mairie et d'installation de sanitaire est présenté au Conseil Municipal qui l'accepte. Le fonds d'aide aux petites communes rurales est sollicité au Conseil Général pour ce projet.

Pour parer aux fuites au travers de la digue de l'étang de la Guéhardière le commune réalisera des travaux de réparation.

Séance du 18 Novembre :

Le Conseil Municipal DONNE son accord concernant l'enquête publique ouverte au nom de Mr Henri GUYARD domicilié à MONTJEAN « La Gaignerie » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage procin de 160 truies, 3 verrats, 10 cochettes, 320 porcelets et post-sevrage et 930 porcs à l'engraissement.

Le rapport annuel de la qualité de l'eau est présenté au Conseil Municipal qui l'accepte.

Suite au tri sélectif qui a démarré à l'automne, une étude est organisée par le District du Pays de Loiron sur une mise en place d'une plate-forme pour les déchets verts.



TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Ces tarifs seront appliqués pour l'année 1999.

Vin d'honneur.....	200.00
Banquet	945.00
Mariage.....	1140.00
Baptême	530.00
Communion	685.00
Repas de famille avec cuisine	685.00
Soirée familiale pour les personnes de la commune	525.00
Buffet campagnard	685.00
Réunion d'information	340.00
Nuit de la St Sylvestre associations de la commune	720.00
Bal communal.....	870.00
Bal association extérieure.....	1320.00
Bal organisé par orchestre.....	2320.00
en cas d'annulation.....	1055.00
Après-midi de détente clubs communes extérieures	300.00
Location de la petite salle annexe	
Vin d'honneur.....	110.00
Réunion d'information	165.00
Repas, soirée.....	390.00

SUBVENTIONS

Voici la liste des associations et organismes qui ont bénéficié d'une subvention en 1997.

Anciens prisonniers.....	150.00
Anciens combattants.....	150.00
A.P.E.I.....	200.00
U.C.C.Q.	400.00
Association des parents d'élèves.....	1000.00
Lycée horticole de BRUZ	200.00
Chambre des Métiers.....	150.00
Centre Anticancéreux de RENNES.....	400.00
Prévention routière.....	150.00
Campagne contre la faim.....	150.00
A.D.M.R. de MERAL	1000.00
Etoile Sportive de BEAULIEU SUR OUDON	3600.00
F.D.G.P.C.	917.76
Association familiale rurale BEAULIEU-MONTJEAN.....	3130.00
Secours catholique	300.00
Association Amis de la Bibliothèque	250.00
Association scolaire BEAULIEU-MONTJEAN.....	2625.00

PAVILLON LOCATIF

La construction du pavillon locatif est sur le point de démarrer avec la nouvelle année.

La commune bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5 %.

Vous trouverez ci-dessous un plan de financement et sur la page de droite un plan du pavillon de Type 5.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

COÛT DES TRAVAUX :

Maçonnerie	GUOULLIER	139 353,90
Charpente	MENGUY	24 868,00
Couverture	HUBERT	38 645,00
Menuiserie	HAMON	42 133,00
Cloisons Isolation	C.P.I.	36 895,40
Electricité		
Chauffage	BOSSUET	54 783,63
Plomberie	(lots groupés)	
Carrelage	SOL 2000	20 794,15
Peinture Revêtement de sol	WOJTALA	<u>17 465,42</u>

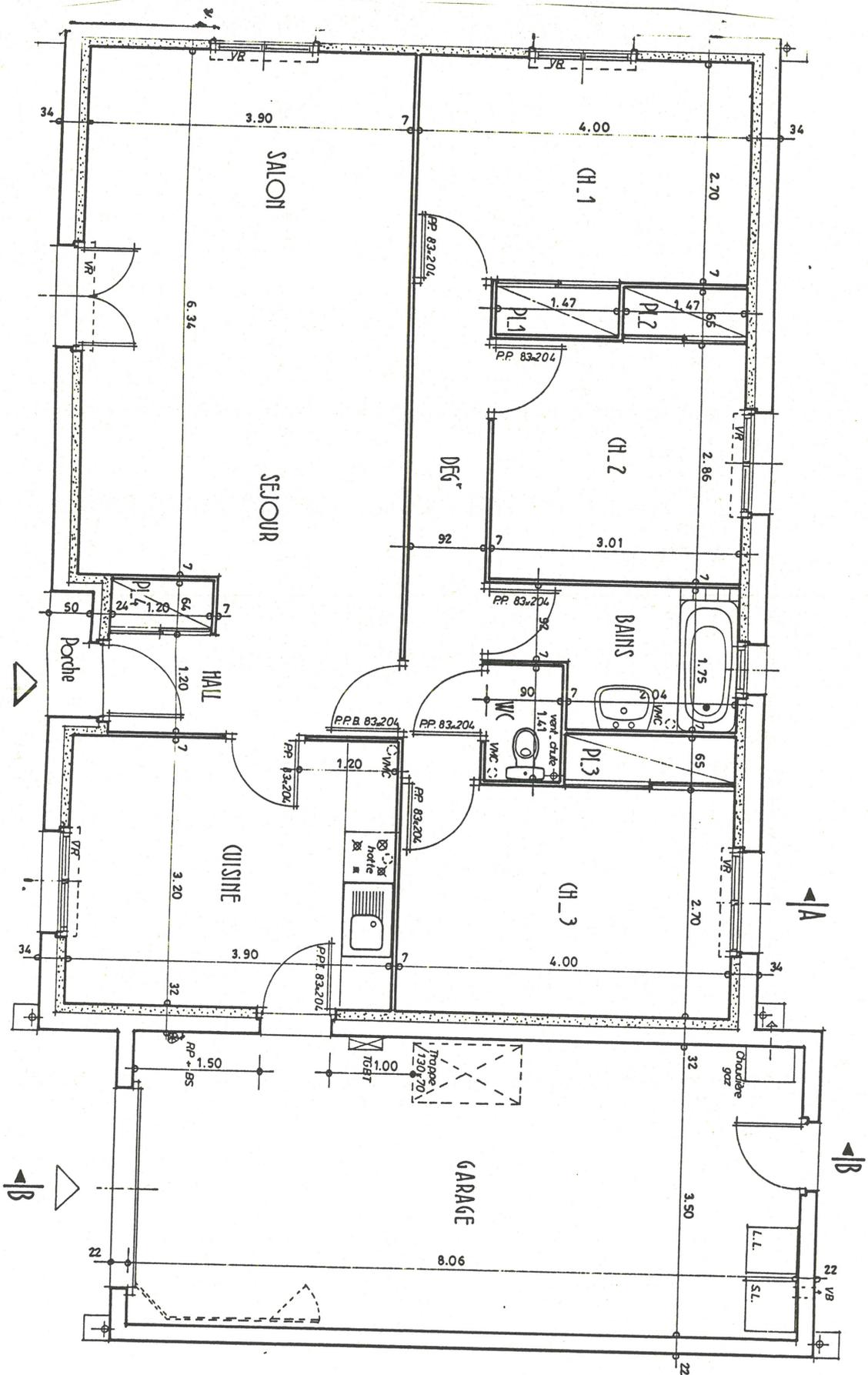
TOTAL DES MARCHES H. T. 374 938,50

Maitrise d'œuvre	SORIN Joël	33 508,32
Coordinateur SPS	BESNIER	<u>3 875,00</u>
	<i>TOTAL H. T.</i>	411 871,82
	<i>T. V. A. 5,5%</i>	22 652,95
	<i>TOTAL T. T. C.</i>	434 524,77

Conduite d'opération (1,3%)	D.D.E.	6 959,22
Assurance dommage ouvrage		<u>20 000,00</u>
	<i>TOTAL GENERAL TTC</i>	461 483,99
	<i>ARRONDI A</i>	465 000,00

FINANCEMENT :

Fonds Propres		46 000,00
Prêt Conventionné Local	Crédit Foncier	<u>419 000,00</u>
	<i>TOTAL</i>	465 000,00



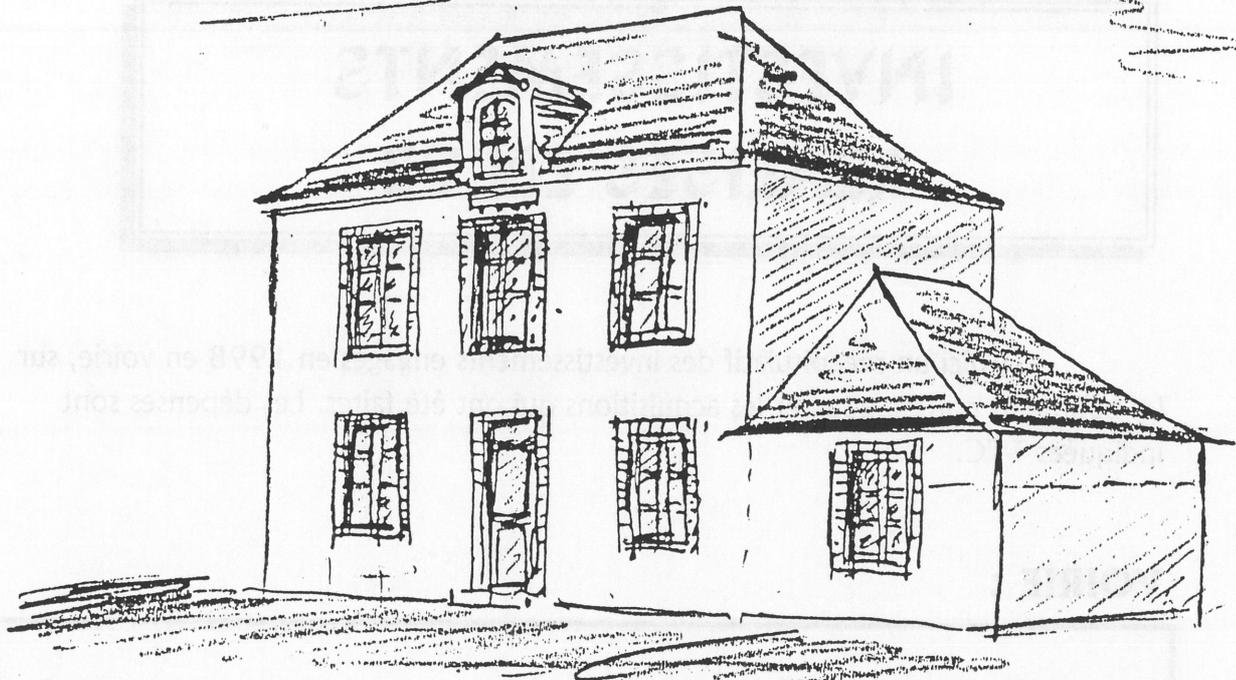
RENOVATION DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal envisage la rénovation de mairie en 1999.

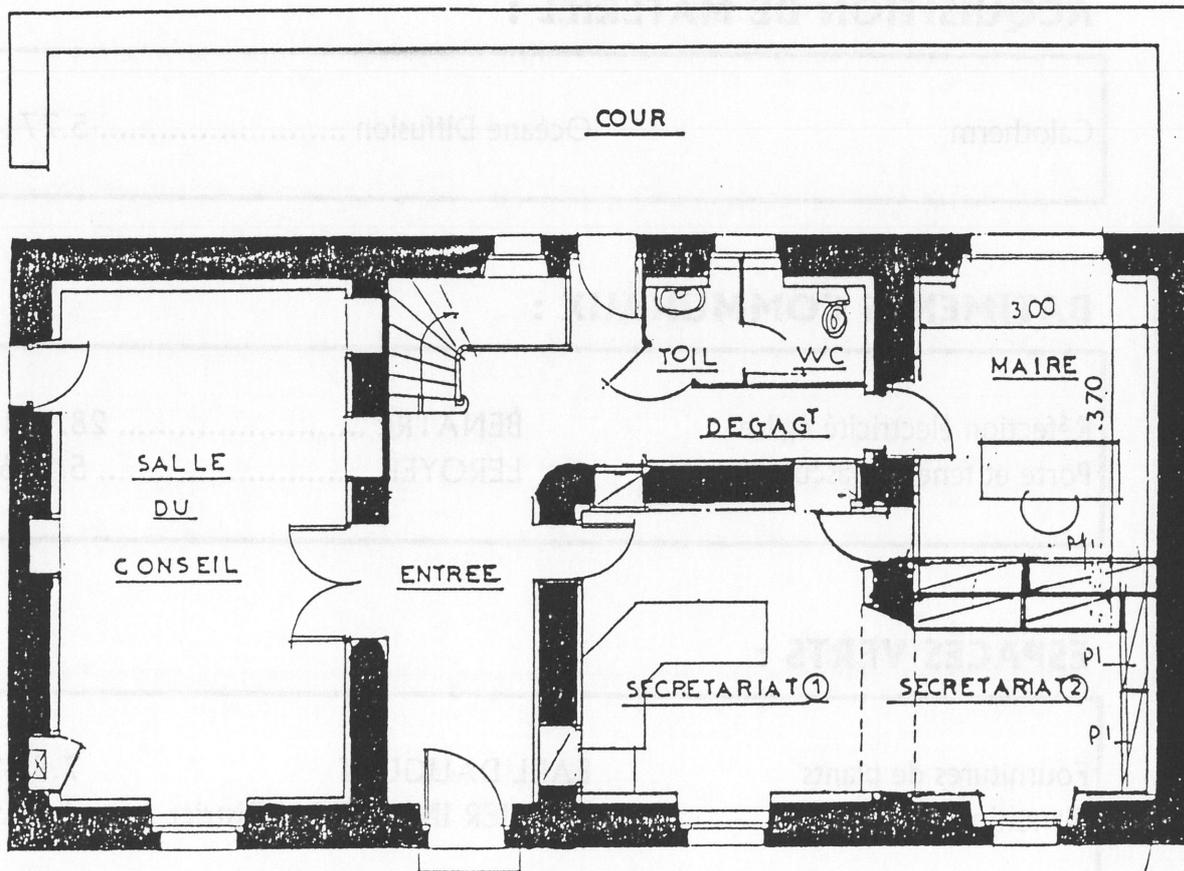
Avec la réfection du bureau du Maire, un agrandissement du secrétariat et l'installation de sanitaires.

Par ailleurs, à l'étage réfection de deux petites salles pour les archives : Une pour la Mairie et l'autre pour l'Ecole.

Vous trouverez sur la page de droite une esquisse de la Mairie après transformation.



REHABILITATION DE LA MAIRIE



INVESTISSEMENTS REALISES EN 98

Voici un récapitulatif des investissements engagés en 1998 en voirie, sur les bâtiments communaux et les acquisitions qui ont été faites. Les dépenses sont indiquées TTC.

VOIRIE :

C.R. de la Rabellière	ESE SECHE	19.502,41
Impasse des Rosiers	ESE SECHE	70.548,58
Empierrement Rue des Sports Vers le Chemin du Bordage	ESE SECHE	10.059,82

ACQUISITION DE MATERIEL :

Calotherm	Océane Diffusion	5.771,92
-----------	------------------------	----------

BATIMENTS COMMUNAUX :

Réfection électricité église	BENATRE	28.971,88
Porte et fenêtre bascule	LEROYER.....	5.246,10

ESPACES VERTS :

Fournitures de plants	EARL DAUGUET	7.584,01
Plantation	ATELIER INSERTION District	4.123,60

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères est maintenu tous les 15 jours en campagne. Un bref rappel du mode de fonctionnement et des lieux de dépôt est effectué pour les nouveaux habitants :

* Les sacs doivent être déposés la veille au soir ou le matin avant 7 heures 30.

* Les points de collecte sont les suivants :

- Aux Grandes Maisons
- Au bout du Chemin de Crottier
- A la Guéhardière
- Au bout du chemin de Coutances
- 150 mètres avant le carrefour de la Gabellière (à la place de l'ancien conteneur)
- A la patte d'oie de la Peltrie

Mardi 12 Janvier

Mardi 9 Février

Mardi 9 Mars

Mardi 6 Avril

Mardi 4 Mai

Mardi 1er Juin

Mardi 29 Juin

Mardi 13 Juillet

Mardi 10 Août

Mardi 7 Septembre

Mardi 5 Octobre

Mardi 2 Novembre

Mardi 30 Novembre

Mardi 14 Décembre

Mardi 26 Janvier

Mardi 23 Février

Mardi 23 Mars

Mardi 20 Avril

Mardi 18 Mai

Mardi 15 Juin

Mardi 27 Juillet

Mardi 24 Août

Mardi 21 Septembre

Mardi 19 Octobre

Mardi 16 Novembre

Mardi 28 Décembre



COUP D'ENVOI DE LA COLLECTE SELECTIVE

Depuis le 29 octobre, onze communes du canton de Loiron se sont lancées dans la collecte sélective par apport volontaire.

Des points recyclages composés de trois conteneurs vous permettent de trier le verre, les journaux/magazines et les emballages ménagers.

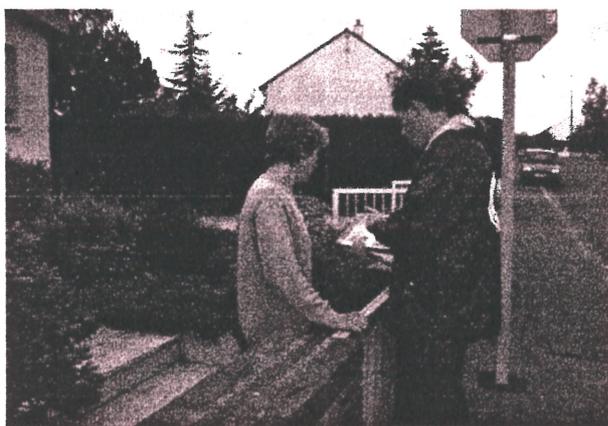
Ces conteneurs en habillage bois permettent une très bonne intégration dans le paysage, de plus l'insonorisation du conteneur verre réduit au maximum les nuisances sonores.

Sur notre commune, un **Point recyclage** est à votre disposition : **Rue de la Poste**.

LE GUIDE de TRI

Pour vous aider à trier, un guide pratique de tri vous a été remis gracieusement soit par la poste, soit par les ambassadeurs du tri.

La distribution, dans les bourgs des onze communes, par huit ambassadeurs a permis à 60 % des foyers de recevoir ce guide en main propre.



Le bon accueil, qui leur a été réservé, prouve votre intérêt à la problématique des déchets.

EMBALLAGES A RECYCLER, POUR EUX LA VIE VA COMMENCER

Les déchets, déposés dans les conteneurs, sont collectés par la société SECHE ECO INDUSTRIE qui les transportent vers son centre de tri, situé à Mézerolles, sur la commune de Changé.

Arrivés sur le site, les matériaux collectés subissent un tri complémentaire.

Pourquoi faire un second tri ?

Les habitants effectuent, c'est vrai un tri préalable pour séparer ce qui est à recycler de ce qui ne l'est pas.

Cependant il ne leur est pas demandé de faire la distinction entre les différents plastiques ou les métaux. Cela serait trop contraignant ! Or pour être recyclé dans de bonnes conditions, chacun des matériaux doit être séparé selon sa nature.

Les matériaux sont ensuite conditionnés en balle pour être dirigés vers les filières de recyclage.

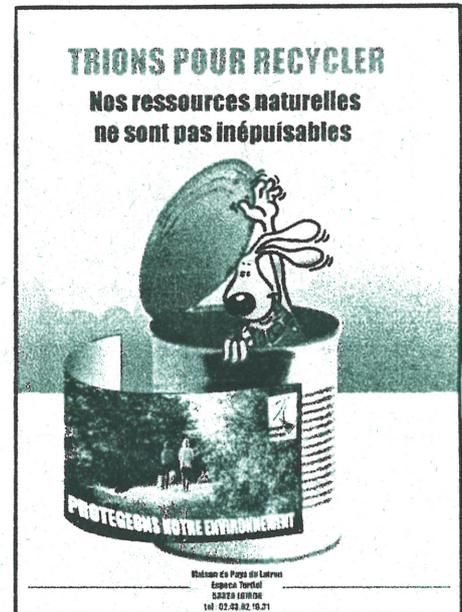
QUE DEVIENNENT LES DECHETS AINSI TRIES ?

- Le verre, transformé en calcin, redeviendra bouteille. Aujourd'hui, une bouteille sur deux est fabriquée à partir du verre recyclé.
- Les bouteilles et flacons en plastiques serviront à faire des tuyaux ou des revêtements routiers. Elles peuvent donner des fibres textiles, comme la laine polaire.

- Les briques alimentaires et cartonnettes d'emballages seront transformées en panneau d'agglomérés, en papier toilette, en essuie tout,...
- Les boîtes en métal (boîtes de conserves, aérosols, barquettes aluminium, ...) seront refondues et redeviendront matière première pour l'industrie de l'emballage ou de l'automobile.

Vous le voyez bien, un déchet déposé dans le conteneur aura une seconde vie.

**Mais pour recycler, il faut trier !
Ce tri ne peut être effectué que
par chacun d'entre nous.**



Les premiers résultats de collecte sélective nous sont parvenus pour le mois de Novembre 1998.

Voici les résultats en Kg :

	<i>VERRE</i>	<i>EMBALLAGE</i>	<i>JOURNAUX</i>
<i>KG</i>	<i>1150</i>	<i>100</i>	<i>270</i>
<i>Ratio</i>			
<i>kg/hbt/an</i>	<i>36,3</i>	<i>3,2</i>	<i>4,1</i>
<i>Moy canton</i>	<i>26,9</i>	<i>4,1</i>	<i>15,2</i>
<i>Objectif 99</i>	<i>22,0</i>	<i>5,0</i>	<i>12,0</i>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

C'est pour bientôt !

En Mars 99

Quel est le nombre d'habitants, dans la commune, le département, la région, le pays ? Quelles sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau des études, les professions exercées, les modes de transport ? C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.

Le dernier recensement a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées exhaustives et fiables, pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le prochain recensement aura donc lieu en mars 1999.

Un outil de réflexion, de décision et d'action

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportifs ...) au niveau national et local.

Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune

Collectivités locales et pouvoirs publics ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoin de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'œuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple. Les associations oeuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, réponde aux questionnaires du recensement.

C'est très simple d'y participer

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 Mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par l'un des agents recenseurs recrutés par la Mairie. Tous ont reçu une formation et disposent d'une carte officialisant leur fonction. Ils peuvent bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel ils sont tenus sous peine de sanction.

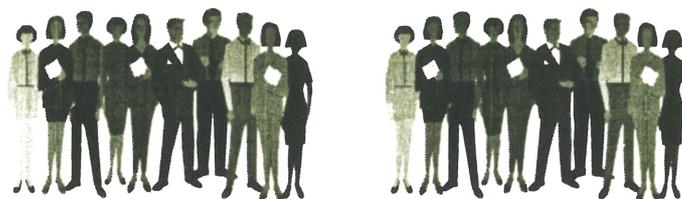
Les personnes vivant en « communautés » (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

Le respect strict de la confidentialité et de l'anonymat

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques : c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

Chacun compte dans la commune et se compte !

La précision du recensement détermine son intérêt. Si des personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la « photographie » est incomplète et les résultats faussés. Savez vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Caen, disparaît de la carte de France ! Dès le 8 Mars, réservez-leur le meilleur accueil.



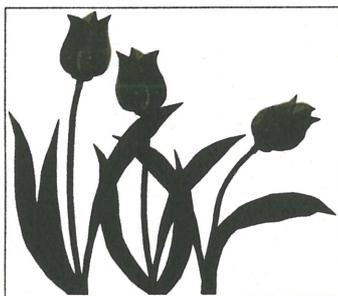
FLEURISSEMENT

Le vendredi 10 juillet 98, le jury composé de Mesdames **LION** Rolande, **MEIGNAN** Anne-Marie et **THUMERELLE** Joëlle ont parcouru le bourg.

Elles ont donné le classement suivant :

* CATEGORIE MAISON AVEC JARDIN D'AGREMENT:

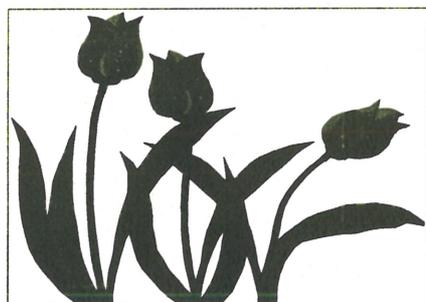
- 1er prix : Mr et Mme **DOUIN** Victor
- 2nd prix : Mr et Mme **GILARDI** Serge
- 3ème prix : Mr et Mme **FOUBERT** Maurice
- 4ème prix : Mr et Mme **LEMARQUAND** Daniel



* CATEGORIE FENETRES ET BALCONS :

- 1er prix : Mme **BOISSEAU** Monique
- 2nd prix : Mr et Mme **ROBE** Francis
- 3ème prix : Mr et Mme **PIAU** Joseph
- 4ème prix : Mme **BEAUDUCEL** Gabrielle

* CONCOURS CANTONAL DES FERMES FLEURIES :



Mr et Mme **ROCHER** Marc ont emporté le 2ème prix.
Ont également participé à ce concours :

Mr et Mme **GEGU** Alain
Mr et Mme **HIVERT** Hilaire

TELETHON

L'équipe de bénévoles s'est relayé toute la journée pour cette 3^{ème} année et a trouvé un rythme de croisière. Le point de vente était toujours à la Maison de la Moisson que les écoles maternelles et primaires avaient joliment décorées pour un accueil agréable et chaleureux.

Cette année 1998, compte une nouveauté à savoir la vente de crêpes organisée le dimanche par l'Etoile Sportive pendant les matchs de football.

Vous vous êtes déplacé nombreux pour les déguster et ce sont quelque 600 crêpes qui ce sont vendues au cours de l'après-midi permettant de collecter 1 200,00 Francs.

33 sapins
22 Pots de miel
2 Crèches
2 Icônes
18 Anges

8 Petits sujets

1200 Francs de dons anonymes

Soit un total global net de 4 295 F

Les responsables vous disent MERCI POUR EUX car au niveau du Canton nous avons « ensemble » contribué à une recette nette de 29 245,30 francs.



PAROLE AUX ASSOCIATIONS

CLUB DES RETROUVAILLES

La présidente et le Club du 3^{ème} Age sont heureux d'offrir à tous leurs meilleurs voeux pour 1999.

Retraçons les activités de 1998 :

- 14 Janvier Galette des Rois à St Pierre la Cour
- 20 Janvier Réunion du bureau pour décider les dates à retenir en 98
- 5 Février Assemblée Générale
- 22 Février Repas offert par le CCAS et le Comité des Fêtes
- 26 Février Jour de crêpes
- 2 Avril Concours de belote communal
- 6 Avril Assemblée Générale Départementale à Andouillé
- 22 Avril Buffet Campagnard à St Pierre la Cour
- 27 Avril Concours de belote cantonal organisé par Beaulieu
- 24 Juin Fête de l'amitié à St BERTHEVIN
- 25 Juin Repas offert par Doulen Prêt à poter
- 23 Juillet Voyage du Club à la Vraie Croix
- 3 Septembre Repas du Club préparé par Chantal HUCHEDE. Une participation a été demandée aux adhérents
- 7 Septembre Concours de belote cantonal organisés par les aînés de Beaulieu.

Le Bureau,

ETOILE SPORTIVE BEAULIEU

Cette saison 98-99, l'Etoile Sportive a engagée 2 équipes seniors : l'équipe A en 2^{ème} Division et l'équipe B en 3^{ème} Division. Plus une équipe de débutants. Quelques joueurs sont venus renforcer l'effectif seniors ; l'objectif pour la saison est le maintien de l'équipe A en 2^{ème} Division.

Lors du Téléthon le club a organisé une vente de crêpes et grâce à ce succès le club a versé la somme de 1 200,00 F au Téléthon.



Dates à retenir :
Choucroute le 6 mars
Tournoi de foot le 24 Mai
Concours de belote les 30 et 31 Octobre

Le Bureau,

COMITE DES FETES

Voici les principales dates à retenir pour l'année 1999 :

** Courses cyclistes le 16 Mai*
** Festival de la Moisson le 1er Août*
** Retour fête de la Moisson le 11 Setembre*

Le Bureau,

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves de BEAULIEU SUR OUDON vous présente leurs meilleurs voeux pour l'année 1999.

Grâce à votre participation aux différentes manifestations de l'association au cours de l'année, l'école a pu bénéficier de deux ordinateurs, un pour chaque classe.

Nous espérons qu'en 1999 votre présence à ces fêtes sera importante afin que la vie associative continue.

L'effectif des enfants reste stable.

Pour mémoire le bureau est constitué ainsi :

Président : Mr **CORNEE** Hervé
Vice-Président : Mme **FOUBERT** Jocelyne
Trésorier : Mr **DEROUIN** Didier
Trésorier-Adjoint : Mr **FOURNIER** Jean-Pierre
Secrétaire : Mme **ROCHER** Marie-Laure
Secrétaire Adjointe : Mme **ROCHER** Monique
Suppléantes : Mme **REGEREAU** Corinne
et Mme **MARREC** Valérie

Dates à retenir :

⇒ 13 et 14 février concours de belote
⇒ 14 Mars LOTO
⇒ 20 Novembre Soirée PERIGORD

Le Bureau,

BEAULIEU

AUTREFOIS...

... Du 10 Mars 1569 au 5 Mars 1580, la paroisse de Beaulieu fut administrée par Julien OGIER. Celui-ci, qui était chapelain de la Motte-Guépier, en Montjean, fait bâtir en 1575 la chapelle Saint-Julien. Elle était située au haut de l'église « au midi du grand autel ». En 1576 il bâtit la chapelle Saint-Mathurin et le clocher fut placé sur cette chapelle. Une très curieuse inscription en fait foi :

*Au mur du haut de l'église
De Beaulieu y fut assise
La chapelle Saint-Julien
Par un curé nommé Julien
Ogier (qui mourut le 5 mars 1580)
Et puis l'an qui poursuivait,
L'an mil cinq cent septante cinq,
Fut édifié par bon engin
La chapelle Saint-Mathurin ;
Donc la faillut bien fondée
Pour y apposer le clocher.
Le premier an fut fait le mur
Et l'an d'après le par en sur.
La boîte n'étoit pas riche
Pour faire un tel édifice ;
Mais l'aide des paroissiens
Y fut propice et diligent.*

